

RGPD

NOVEMBRE 2018



Pour la première étape de mise en conformité au RGPD, en novembre 2018, lors des réunions délocalisées, l'ensemble des Chefs d'Etablissement effectue le **recensement des traitements de données à caractère personnel (DCP)**.
Ce recensement permet ensuite le remplissage d'un **Registre de traitement des données**.
Ce registre est un fichier Excel **modifiable ensuite par le Chef d'Etablissement** en fonction des particularités de son établissement (logiciels sous-traitants...)
Une fois ce registre établi, il faut **renseigner dans Isidoor les parties R1 et R2** et indiquer qu'elles ont été effectuées en novembre 2018. Ce document présente la méthode pour remplir Isidoor.

Accéder au RGPD dans ISIDOOR

1 Se connecter avec ses identifiants ISIDOOR :

Se connecter avec les identifiants de Gabriel
Sur le site isidoor.org



2 Accéder au RGPD :

Pilotage / Référentiels / Protection des données



PILOTAGE

Améliorer la qualité de fonctionnement de l'OGEC et sécuriser l'établissement - Eviter omissions ou erreurs quant au respect des règles institutionnelles ou légales - Assurer la permanence de l'activité associative et garantir la mémoire de l'OGEC

En savoir plus



8 - Protection des données

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) impose de nouvelles règles aux associations afin d'assurer notamment la confidentialité des données à caractère



8 - Protection des données

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) impose de nouvelles règles aux associations afin d'assurer notamment la confidentialité des données à caractère



Remplir ISIDOOR

1 Remplir la partie R1 : Réaliser un état des lieux et mettre en place une organisation projet : Et la partie R2 : Cartographier vos traitements de données personnelles

Pour chaque partie mettre 'Oui' à la réponse, la date de réalisation de la réunion délocalisée des CE et un commentaire. Vous n'êtes pas obligés de joindre des fichiers pour chaque ligne.

La suite sera remplie lors des prochaines réunions de Chef d'Etablissement.

Critère	Points	Info	Réponse	Date de réalisation	Commentaire
RGPD : R1 - Réaliser un état des lieux et mettre en place une organisation projet Réaliser un état des lieux					
> Etre sensibilisé à la protection des données et comprendre ses enjeux (consulter le guide RGPD)	★★★★	📄	Oui	20/11/2018	Réunion DDEC CE
> Identifier les flux de données à caractère personnel utilisées par votre structure (nature, emplacement, logiciel, prestataire, ...) ainsi que le responsable de la collecte de ces données dans votre structure. Ce document vous servira ensuite de tableau de suivi général.	★★★★	📄	Oui	20/11/2018	Réunion DDEC CE
> Recenser les mesures de sécurité à mettre en place en remplissant la partie Diagnostic de sécurité de ce référentiel (SECURITE)	★★★★	?	Oui	20/11/2018	Réunion DDEC CE
> Désigner un pilote pour mettre en oeuvre la gouvernance des données personnelles de votre structure	★★★★	?	Oui	20/11/2018	Réunion DDEC CE
> Etablir un plan d'actions prévisionnel en lien avec les personnes concernées	★★★★				
RGPD : R2 - Cartographier vos traitements de données personnelles Pour mesurer concrètement l'impact du règlement européen sur la protection des données de votre activité, commencez par recenser de façon précise les traitements de données personnelles que vous mettez en oeuvre. La tenue d'un registre des traitements vous permet de faire le point.					
> Recenser les traitements sur des données à caractère personnel avec l'aide des responsables de la collecte de ces données (utiliser la fiche traitement prévue à cet effet ou télécharger les traitements déjà identifiés par d'autres établissements)	★★★★	📄	Oui	20/11/2018	Réunion DDEC CE
> S'assurer que les sous-traitants existants et futurs sont conformes aux exigences du RGPD contractuellement et par le biais de contrôles	★★★★	?	Oui	20/11/2018	Réunion DDEC CE
> RGPD : R3 - Prioriser les actions à mener Sur la base du registre des traitements, identifiez les actions à mener pour vous conformer aux obligations actuelles et à venir. Priorisez ces actions au regard des risques que font peser vos traitements sur les droits et les libertés des personnes concernées.					
> RGPD : R4 - Documenter les procédures mises en place Documenter les procédures internes mises en place dans la base documentaire					
1 - Sensibiliser les utilisateurs Ince à chaque utilisateur des enjeux en matière de sécurité et de vie privée.					
2 - Authentifier les utilisateurs Ince pour pouvoir ensuite leur donner les accès nécessaires. Pour assurer qu'un utilisateur accède uniquement aux données dont il a besoin, il doit être doté d'un identifiant qui lui est propre et doit s'authentifier avant					
4 - Tracer les accès et gérer les incidents Journaliser les accès et prévoir des procédures pour gérer les incidents afin de pouvoir réagir en cas de violation de données (atteinte à la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité). Afin de pouvoir identifier					
> SECURITE : S13 - Gérer la sous-traitance Encadrer la sécurité des données avec les sous-traitants. Les données communiquées à des sous-traitants ou gérées par ces derniers doivent bénéficier de garanties suffisantes.					



Yvan Gerboin
Novembre 2018
y-gerboin@ddec53.fr